

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PR-1000
SÉANCE DU 18 MARS 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10,
alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

décide:

par 63 oui et 1 abstention

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif
aux comptes de la saison 2011-2012 incluant le rapport de gestion, les
comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice
du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est approuvé.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Rémy Burri

Le Président:

Pascal Rubeli